

Activité autodirigée par l'entraîneur(e)

Apprentissage à la vie, maintien de la
certification, développement professionnel

Mise à jour: Décembre 2020

Maintien de la certification du PNCE



le casier Cliquez ici pour vérifier votre nombre de points de PP.

COMPÉTITION - INTRODUCTION POUR LE BIATHLON	DEPUIS	EXPIRE	POINTS DE PP
★★★ Certifié(e)	12-Oct-2010	Jan 2019	12/20

Le maintien de la certification (MoC) est la politique du PNCE qui exige des entraîneurs certifiés à maintenir leur certification avec l'aide du développement professionnel (PD) et de possibilités de formation pendant une période prédéterminée. Certains sports exigent également que les entraîneurs avec le statut de FORMATION maintiennent leur statut grâce au programme de PD.

Pour plus d'informations, veuillez consulter le site:
<https://coach.ca/fr/faq-maintien-de-la-certification>

Tirez profit de vos options d'apprentissage

Vous pouvez acquérir des points de PD grâce à une variété d'activités sportives spécifiques ou multisports.

	Catégorie d'activité	Points	Restrictions
Prop re au sport	Pratique active de l'entraînement	1 point/an pour chaque saison à titre d'entraîneur(e) OU 1 point/an pour les activités en tant que personne-ressource ou évaluateur ou évaluatrice d'entraîneurs et d'entraîneures	Jusqu'à concurrence d'un nombre maximal de points égal à la durée, en années, de la période établie pour le renouvellement de la certification, p. ex., 3 points si cette période est de 3 ans.
	Activité du PNCE	5 points/module de formation ou activité d'évaluation	Pas de nombre maximal ou minimal
	Activité ne faisant pas partie du PNCE	1 point/heure d'activité, jusqu'à concurrence de 3 points	Pas de nombre maximal ou minimal
	Activité autodirigée par l'entraîneur(e)	3 points pour la période pendant laquelle la certification est valable	Maximum de 3 points pour la période établie pour le renouvellement de la certification
	Réévaluation dans le contexte	100 % des points requis pour le crédit de PP dans le contexte	Aucune autre activité de PP n'est requise si l'entraîneur(e) opte pour la réévaluation.
o t	Activité du PNCE	5 points/module de formation ou activité d'évaluation	Pas de nombre maximal ou minimal
	Activité ne faisant pas partie du PNCE	1 point/heure d'activité, jusqu'à concurrence de 3 points	Jusqu'à concurrence de 50 % des crédits de PP requis pour le contexte durant la période établie pour le renouvellement de la certification.

Comment puis-je m'auto-évaluer ?

- Connectez-vous à votre compte du programme national de certification des entraîneurs (PNCE) par l'intermédiaire du Casier
 - <http://lecasier.coach.ca/account/login?ReturnUrl=/>
- Si vous n'êtes pas certain de votre numéro de compte ou si vous avez besoin d'aide pour vous connecter, veuillez contacter l'association canadienne des entraîneurs (ACE): coach@coach.ca

Comment puis-je m'auto-évaluer? SUITE

- Une fois que vous vous êtes connecté à votre compte PNCE, cliquez sur l'onglet "**Certification**"
 1. Cliquez sur l'autorapport
 2. Sous autorapport de l'entraîneur, cliquez sur "Enregistrer le développement professionnel".

Nom
PNCE# | Courriel | Numéro de téléphone | Lieu

STATUT
ACTIVE(S)

RELEVÉ

MAINTIEN

RESPONSABLE DU DÉVELOPPEMENT DES ENTRAÎNEURS

AUTODÉCLARER

PRATIQUE ACTIVE DE L'ENTRAÎNEMENT

1 point par année en tant qu'entraîneur(e)

ENREGISTRER UNE PÉRIODE D'ACTIVITÉ D'ENTRAÎNEMENT

ACTIVITÉ	MOIS/ANNÉE	
Entraîneur(e)	6/2020	supprimer

AUTODÉCLARATION DE L'ENTRAÎNEUR

Apprentissage autodirigé, jusqu'à concurrence de 3 points par cycle de maintien

ENREGISTRER DU PERFECTIONNEMENT PROFESSIONNEL